



Finances

C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Téléphone (867) 667-5345

Télécopieur (867) 393-6217

EA/BCR3

Déclaration mensuelle des marchands

LOI SUR L'ENVIRONNEMENT ET RÈGLEMENT SUR LES RÉCIPIENTS À BOISSON

(Cette déclaration doit être envoyée dans les 30 jours suivant la fin du mois civil où les récipients ont été distribués)

Nom du marchand : _____

N° de la licence : _____

Téléphone : _____

Période couverte par cette déclaration : De : _____ À : _____
(mm/jj/aa) (mm/jj/aa)

	Cannettes d'aluminium	Plastique et verre		Tetra Pak		Boîtes de conserve	
		Petit <= 1000 ml.	Grand > 1000 ml.	Petit <= 1000 ml.	Grand > 1000 ml.	Petit <= 1000 ml.	Grand > 1000 ml.
Ventes aux détaillants A.							
Ventes aux consommateurs B.							
Moins : retours des détaillants C.	()	()	()	()	()	()	()
Quantités totales (A + B - C) D.							
Taux de consigne E.	x 0,10 \$	x 0,10 \$	x 0,35 \$	x 0,10 \$	x 0,35 \$	x 0,10 \$	x 0,35 \$
Montant de la consigne (E x D) F. (999-020307-6050)							
Remise totale	(0101)	(0103)	(0102)	(0107)	(0108)	(0109)	(0110)
						\$	

J'atteste par la présente que les renseignements fournis dans cette déclaration sont vrais à ma connaissance et je m'engage à observer les dispositions de la *Loi sur l'environnement* et du Règlement sur les récipients à boisson.

Signature

Date (mm/jj/aa)

Nom (en lettres moulées)

Titre